



Licence professionnelle en alternance

Gestionnaire de paie*

LP12300A
60 ECTS

Prérequis
Bac +2

Durée
1 an

Localisation
Vesoul

Modalités
Alternance

- ➔ Nous pouvons vous aider à trouver une entreprise !

Après un an de formation en alternance, vous deviendrez un-e véritable gestionnaire, capable d'**établir et de gérer les paies** et les charges sociales et fiscales, d'utiliser les principaux logiciels de paie et de gestion des ressources humaines.

Publics / conditions d'accès

La licence professionnelle en alternance est **accessible après un Bac+2** spécialisé dans les métiers de la gestion ou comptabilité (ex. les BTS CG, AG PME-PMI, AM, Titres pro niveau bac+2). L'accès au diplôme peut également se faire par le dispositif de validation d'acquis du Cnam.

La sélection se fait sur **dossier et entretien** :

- ➔ Un jury de sélection évalue l'adéquation des compétences et des connaissances du candidat avec les prérequis nécessaires ainsi que l'adéquation du projet du candidat avec les objectifs de la licence,
- ➔ Tout candidat sélectionné doit valider le diplôme dans un délai maximum de 2 années universitaires consécutives.

Deux critères président la sélection des candidat(e)s :

- ➔ Disposer d'un diplôme de niveau minimal **Bac+2**,
- ➔ Argumenter un **projet professionnel** précis.

Méthodes et moyens

Profitez d'un environnement propice à votre épanouissement personnel et professionnel en intégrant une **formation de terrain**, ancrée dans la réalité professionnelle d'aujourd'hui et de demain.

***Intitulé exact du diplôme :**
Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie

Conditions de **délivrance** du diplôme

Moyenne générale de 10/20 à l'ensemble des modules.
Valider l'expérience professionnelle à travers un résultat supérieur ou égal à 10/20 aux projet et mémoire d'activité.

Présentation du **parcours**

Le parcours théorique s'articule autour de 5 axes :

- ⊖ **Paie et comptabilité** : Maîtrise technique de la gestion de paie et notions de comptabilité d'entreprise
➔ **Validation d'une unité du DCG**
- ⊖ **Juridique et social** : Connaissances du droit des affaires et du travail, du droit social appliqué à la paie
- ⊖ **Ressources humaines** : Compréhension des aspects économiques et financiers de la gestion du personnel
- ⊖ **Systèmes d'information** : Maîtrise et mise en œuvre des outils de dématérialisation de la paie
- ⊖ **Communication** : Communication professionnelle et Anglais des affaires (test Linguaskill)

Les avantages de l'alternance

Apprendre sur le terrain, décrocher son diplôme en étant rémunéré-e comme salarié-e reconnu-e en entreprise, être accompagné-e dans son projet professionnel : ce sont les avantages à signer un **contrat d'apprentissage** ou de **professionnalisation** !
Dispositif gagnant-gagnant, l'alternance permet un **équilibre entre formation théorique et mise en pratique** en entreprise.

- ⊕ Formation gratuite et rémunérée
- ⊕ Expérience professionnelle
- ⊕ Suivi tout au long de votre projet : Tuteurs académique et entreprise



Infos **pratiques**

Début de la formation :

11 octobre 2021

Durée :

Une année, en alternance sur 14 semaines
1 à 2 semaines de formation par mois

Lieu de formation :

Greta Haute-Saône NFC
18 Rue Edouard Belin à Vesoul

- ⊖ **Hébergement possible !**

Dossier de candidature à télécharger :
cnam-bourgognefranche.comte.fr
ou sur demande.



Centre Cnam de Belfort

13, Rue Thierry-Mieg
90010 BELFORT Cedex

Tél : 03 84 58 33 10

Une question ? Contactez-nous !

bfc_licence-paie@Lecnam.net

Greta Haute-Saône NFC

18 Rue Edouard Belin
70 000 VESOUL